

C.C.A.S.**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUIN 2018****RAPPORTEUR :****THEME :****CLOTURE DE L'EXERCICE COMPTABLE****OBJET :*****COMPTE ADMINISTRATIF 2017***

CADRE JURIDIQUE

I. - Structure du compte administratif

1. – Notion

Le budget afférent à l'exercice qui vient de se clore était un état de prévisions. Il s'agit maintenant de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions se sont réalisées. Cette constatation est opérée au moyen du compte. Le compte est, en effet, le relevé des opérations financières, recettes et dépenses afférentes à un exercice et qui ont été effectuées dans le courant de cet exercice

2. – Comptes administratif et de gestion

Comme la comptabilité communale requiert l'intervention de deux agents, le Président et le receveur municipal, il y a deux sortes de comptes : le compte administratif et le compte de gestion

3. – Confection

Le compte administratif doit être dressé par le Président ou, sous sa responsabilité par ses services.

4. – Présentation matérielle

Le compte administratif retraçant l'exécution du budget, il doit se présenter comme lui, divisé en deux sections, il comprend également des états annexes.

II. - Présentation au Conseil d'Administration

1. – Généralités

L'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte présenté par le Président après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable public (art. L.1612-12 du CGCT).

Le vote du conseil d'administration doit intervenir avant le 30 juin.

2. – Rapprochement entre les comptes

À la même séance, le compte de gestion du receveur est soumis au conseil (art L.2121-31 du CGCT). Les résultats du compte de gestion doivent concorder avec ceux du compte administratif du Président. Le conseil doit se prononcer expressément sur le compte de gestion.

3. – Présidence des séances

Dans la séance où le compte administratif du Président est débattu, le conseil d'administration n'est pas présidé par le Président, parce que celui-ci est personnellement intéressé au débat (art L.2121-14 du CGCT) ; le conseil doit élire un président spécial. Le Président intéressé peut assister à la discussion, même s'il n'est plus en fonctions, mais il doit se retirer au moment du vote. Il n'entre pas dans le nombre des membres requis pour délibérer.

COMPTE ADMINISTRATIF du CCAS

Le **COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS de l'exercice 2017** se résume ainsi :

I- SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :		89 124,01 €
Chapitre	Libellé	Montant
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	62 226,12 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	26 694,50 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	203,39 €
Total		89 124,01 €

Chapitre 16 : Le remboursement du capital de la dette concerne 2 emprunts contractés en 2002, qui se terminent en 2017.

Chapitre 21 :

Structure Multi-accueil Les petits loups (17 485 €) :

- ✓ Réfrigérateur (499 €),
- ✓ Remplacement clôture aire de jeu (2 106€),
- ✓ Fourniture et pose d'un gazon synthétique (14 520 €),
- ✓ Fauteuil repas avec tablette (290€),
- ✓ Défense incendie (70€)

Structure multi-accueil Les Moussaillons (9 138€)

- ✓ Fourniture et pose d'un vidéophone (1 714 €)
- ✓ Sèche-linge (1 099€)
- ✓ Remplacement clôture aire de jeu (1 590€)

- ✓ Motorisation du portail coulissant et fourniture et pose d'un vidéophone (4 735€)

Chapitre 040 : Ce chapitre enregistre les dotations aux amortissements des subventions. Il s'agit d'écritures comptables ne donnant lieu à aucun encaissement ni décaissement, et qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

⇒ Dépense d'investissement (chapitre 040) et recette de fonctionnement (chapitre 042)

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :		72 691,25 €
Chapitre	Libellé	Montant
Chapitre 10	Dotations, fonds divers, réserves	2 993,00 €
Chapitre 1068	Affectation de résultat	29 735,41 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	39 962,84 €
Total		72 691,25 €

Chapitre 10 : Ce chapitre enregistre le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA). Le FCTVA est une dotation versée aux collectivités territoriales destinées à compenser, à un taux forfaitaire de 16,404 %, de la charge de la TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses d'équipement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale, puisqu'elles ne sont pas assujetties.

Cette dotation est versée en année N sur la base des investissements de l'année N-2.

Chapitre 1068 : Il s'agit de la part de résultat de fonctionnement 2016 affecté à l'investissement au budget 2017 pour couvrir le report du déficit d'investissement 2016 (restes à réaliser y compris).

Chapitre 040 : Ce chapitre enregistre les amortissements des immobilisations. Il s'agit d'écritures comptables ne donnant lieu à aucun encaissement ni décaissement, et qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

⇒ Recette d'investissement (chapitre 040) et dépense de fonctionnement (chapitre 042)

Soit un résultat d'exécution 2017 :

SECTION INVESTISSEMENT	Mandats émis	89 124,01 €
	Titres émis	72 691,25 €
Résultat d'exécution		-16 432,76 €

Soit un résultat de clôture 2017 :

Solde d'exécution 2017	-16 432,76 €
Résultats antérieurs reportés	-23 216,01 €
Solde d'exécution cumulé 2017	-39 648,77 €

Restes à réaliser en dépenses :	12 146,68 €
Restes à réaliser en recettes :	3 708,00 €
Solde des restes à réaliser	-8 438,68 €

⇒ Restes à réaliser :

- ✓ Renouvellement extincteurs pour le bâtiment du C.C.A.S. et des deux structures-multi accueil.
- ✓ Acquisition d'un tapis confort et réaménagement de la cuisine – Structure multi-accueil les Petits Loups.
- ✓ Remplacement de la carte électronique de la climatisation de la structure multi-accueil les Moussaillons.

II- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :		981 911,04 €
Chapitre	Libellé	Montant
Chapitre 011	Charges à caractère général	197 981,33 €
Chapitre 012	Charges de personnel	733 198,97 €
Chapitre 65	Charges de gestion courante	10 758,90 €
Chapitre 66	Charges financières	9,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	39 962,84 €
Total		981 911,04 €

Chapitre 011 : Il s'agit notamment

Structure Multi-accueil les Petits Loups : 17 768,74 €

Crèche les moussaillons : 23 175,43 €

Administration du CCAS : 155 261,77 € dont :

- ✓ 69 627,52 € reversés au budget ville au titre du remboursement des repas servis en crèches,
- ✓ 27 283,79 € consacrés aux manifestations pour les personnes âgées (repas des anciens, colis de Noël, semaine bleue...)
- ✓ 32 775,21 € d'assurance (personnel + responsabilité civile + dommages aux biens)

Chapitre 012 : Les charges de personnel varient de – 16,85 % entre 2016 et 2017

Chapitre 65 : Ce chapitre concerne les secours et subventions versés.

Secours d'urgence et bons alimentaires : 1 411 €

Secours financiers : 4 610 €

Subventions : 3 300 €

- ✓ Les bout'chou vallée du gapeau : 300 €
- ✓ Les Restaurants du Cœur du Var : 500€
- ✓ CDAD du Var : 1 500 €

Chapitre 042 : ce chapitre enregistre les dotations aux amortissements des immobilisations. Il s'agit d'écritures comptables ne donnant lieu à aucun encaissement ni décaissement, et qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

⇒ Dépense de fonctionnement (chapitre 042) et recette d'investissement (chapitre 040)

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		873 154,54 €
Chapitre	Libellé	Montant
Chapitre 013	Atténuation de charges	76 862,25 €
Chapitre 70	Produits des services	129 470,72 €
Chapitre 74	Dotations et participations	660 461,37 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	6 156,81 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	203,39 €
Total		873 154,54 €

Chapitre 013 : ce chapitre concerne les remboursements versés par les organismes d'assurance sur rémunération du personnel.

Chapitre 70 : Il s'agit des produits perçus par les régies des structures multi-accueil.

- ✓ Structure multi-accueil les Petits Loups : 56 486,92 €
- ✓ Structure multi-accueil les Moussaillons : 72 983,80 €

Chapitre 74 :

- ✓ Subvention communale : 310 000 €
- ✓ Subvention CAF (PSU) pour les petits loups : 166 842,74 €
- ✓ Subvention CAF (PSU) pour les moussaillons : 171 281,06 €
- ✓ Subvention départementale : 3 825 € (au titre de la prise en charge des dossiers d'aide sociale)
- ✓ Remboursements versés par l'Etat pour le dispositif des contrats aidés : 8 513€

Chapitre 042 : Ce chapitre enregistre les amortissements des subventions. Il s'agit d'écritures comptables ne donnant lieu à aucun encaissement ni décaissement, et qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

⇒ Recette de fonctionnement (chapitre 042) et dépense d'investissement (chapitre 040)

Soit un résultat d'exécution 2017 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Mandats émis	981 911,04 €
	Titres émis	873 154,54 €
Résultat d'exécution		-108 756,50 €

Soit un résultat de clôture 2017 :

Résultat de l'exercice 2017	-108 756,50 €
Résultats antérieurs reportés	239 889,92 €
Résultat cumulé 2017	131 133,42 €